ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052\_2021

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL 29 JUIN 2021

Date d'affichage: 23/06/2021



Date de la convocation: 23/06/2021

Conseillers en exercice: 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 27

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents: 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Claire BEHENGARAY, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Frédéric ABRAHAM, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à M Théo PEREZ,Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL,M Basile BERNARD pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT,Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Patricia RENAULT,M Grégoire POUPON pouvoir à Mme Claire BEHENGARAY,M Philippe COUVREUR pouvoir à Mme Isabelle SAINT BONNET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure PATOUX

# 8 - OBJET: ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION.

Rapporteur: Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

052 2021

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé, chaque année, à voter le compte administratif, dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

A l'issue de l'exercice 2020, sont constatés les résultats de clôture suivants :

En Euros	Fonctionnement	Investissement	Total général
Recettes	15 502 889,38	1 848 537,81	17 351 427,19
Dépenses	10 339 265,34	2 018 874,67	12 358 140,01
Résultat (rec dép.)	5 163 624,04	-170 336,86	4 993 287,18

Le résultat de clôture est, une nouvelle fois, en hausse significative par rapport à l'année précédente :

Résultat de	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
-------------	------	------	------	------	------	-----------

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052\_2021

clôture (en Euros)						2019/20
Fonctionnement	1 427 100,53	2 368 613,30	3 506 454,10	4 291 704,39	5 163 624,04	+20,3 %
Investissement	-162 552,43	-375 243,45	-1 295 535,89	-50 835,36	-170 336,86	+235,1 %
Résultat consolidé	1 264 548,10	1 993 369,85	2 210 918,21	4 240 869,03	4 993 287,18	+17,7 %
Solde des Restes à Réaliser (RAR)	-65 072,68	-146 841,61	-127 868,96	-1 155 693,84	-806 227,07	-30,2 %
Résultat consolidé + RAR	1 199 475,42	1 846 528,24	2 083 049,25	3 085 175,19	4 187 060,11	+35,7 %

#### I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	CA 2019	CA 2020	2019/20 (%)		
Opérations réelles					
011 – charges à caractère général	2 669 682	2 662 115	-0,3 %		
012 – charges de personnel	5 077 235	5 175 877	+1,9 %		
014 – atténuations de produits	450 934	439 213	-2,6 %		
65 – autres charges de gestion courante	1 596 254	1 529 116	-4,2 %		
66 – charges financières	270 182	200 915	-25,6 %		
67 – charges exceptionnelles	9 674	4 356	-55,0 %		
Sous-total mouvements réels	10 073 962	10 011 592	-0,6 %		
Opérations d'ordre					
042 – transferts entre sections	1 109 896	327 673	-70,5 %		
TOTAL GENERAL	11 183 858	10 339 265	-7,6 %		

Dans leur ensemble, les dépenses de fonctionnement ont reculé de -7,6% entre 2019 et 2020. L'essentiel de cette variation provient cependant des <u>opérations d'ordre</u> (chapitre 042), qui correspondent à des écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement effectif. En effet, l'année 2019 avait été marquée par un volume de mouvements d'ordre très important induit par la cession immobilière de la propriété située au 174, rue de la République. Sur 2020, la quasi-intégralité des 328 K€ d'opérations d'ordre est constituée des récurrentes dotations aux amortissements.

Les dépenses réelles, qui donnent lieu à un décaissement, diminuent quant à elles de -0,6%. Elles se déclinent entre les différents chapitres budgétaires présentés ci-après. On peut donc remarquer que les conséquences de la crise sanitaire ne sont pas clairement visualisables, car, si des dépenses supplémentaires ont bien été engendrées, elles ont été compensées par d'autres dépenses qui n'ont pu être réalisées.

Parmi les dépenses supplémentaires de fonctionnement induites par la crise sanitaire, peuvent être citées :

- La fourniture de masques de protection : 111 K€;
- La fourniture de produits divers (gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes et brumisateurs,...) : 13
  K€;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux sportifs, culturels, ainsi que des jeux des écoles, par un prestataire extérieur : 30 K€ ;

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLOW

ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052 2021

- L'attribution de 22 K€ de subventions aux associations, dans le cadre d'un fonds d'aide exceptionnel ;
- Le renforcement des effectifs nécessaires afin, d'une part, d'assurer le dédoublement des groupes d'enfants durant les temps d'accueil péri et extra-scolaires, et, d'autre part, de faire face à un protocole de nettoyage renforcé dans les écoles (8 à 9 ETP supplémentaires).

Le versement de primes exceptionnelles aux agents, en juillet (20 K€) et en décembre (48 K€), peut également être souligné.

L'opération des chèques seniors, en soutien au commerce local, d'un montant budgétaire de 50 K€ environ, a porté sur l'exercice 2021, bien qu'initiée en fin d'année 2020.

Pour ce qui est des économies réalisées, on notera l'annulation de deux appels de fonds du SIREST, pour un total de -98 K€ de moindres-dépenses, ainsi que l'annulation de diverses manifestations sportives ou culturelles (Semi-Marathon : -28 K€, Jazz in Mars : -19 K€,...).

Par ailleurs, une enveloppe de 150 K€, au titre d'une subvention exceptionnelle au délégataire du service public des crèches municipales était prévue, mais n'a pas eu à être mobilisée, au vu des différents comptes et résultats communiqués, ne faisant pas apparaître de perte exceptionnelle d'exploitation.

Les <u>charges à caractère général</u> (chapitre 011) sont constituées des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Ville.

En tenant compte de l'inflation 2020, qui a été chiffrée à +0,5% par l'Insee, la variation globale de -0,3% de ce chapitre implique une baisse en volume de l'ordre de -0,8%.

En volume, les principaux postes demeurent :

- La délégation du service public des crèches municipales : 533 K€;
- Les fournitures nécessaires au fonctionnement des services public : 356 K€ (dont 124 K€ de masques de protection, gants, gel hydroalcooligue....) ;
- Les honoraires des prestataires : 64 K€ ;
- L'entretien des espaces verts (accessoires de voirie et hors voirie) : 483 K€ ;
- La maintenance des bâtiments et matériels : 313 K€ ;
- Les frais afférents aux cérémonies et manifestations : 72 K€;
- Les fluides ; 315 K€.

Les <u>charges de personnel</u> (chapitre 012) progressent de +1,9 %, essentiellement en raison des primes exceptionnelles déjà mentionnées de juillet et décembre liées à la crise sanitaire, tout comme le renforcement des effectifs ayant permis d'assurer le dédoublement des groupes d'enfants sur les temps péri- et extrascolaires, ainsi que le nettoyage renforcé des écoles. Il s'y ajoute en outre le versement aux agents des indemnités afférentes aux élections municipales (37 K€), et le renfort d'un demi-poste en vue de l'organisation et de la tenue de ces dernières (17 K€).

Les atténuations de produits (chapitre 014) diminuent de -2,6%.

La pénalité « SRU » pour déficit de logements sociaux au titre de 2020 est restée stable à 161 K€.

Il en va de même pour l'attribution de compensation versée par la Ville à la Métropole Rouen Normandie, d'un montant de 261 K€.

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052\_2021

En revanche, la contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a diminué de -6 K€ pour s'établir à 14 K€ ; en outre, son échéance de 7 K€ de décembre 2020 a dû être réglée sur l'exercice 2021, en raison d'une notification trop tardive par les services de l'État.

Au chapitre 65 des <u>autres charges de gestion courante</u>, qui ressort globalement à -4,2 %, la diminution résulte de la contribution au SIREST, le syndicat ayant en effet annulé deux appels de fonds pour un total de -98 K€, et réduit la contribution totale de la Ville de -33 K€ en cours d'exercice, après reprise de son résultat excédentaire 2019, ce qui a aboutit à une contribution de 455 K€ en 2020, contre 586 K€ ordinairement.

Les subventions aux associations s'élèvent à 406 K€, dont 22 K€ s'inscrivant dans un fonds d'aide exceptionnel ouvert sur l'exercice 2020, et prorogé sur 2021.

La participation au CCAS, quant à elle, passe de 361 K€ à 394 K€.

S'agissant des <u>charges financières</u> (chapitre 66), la diminution importante de ce chapitre s'explique majoritairement par un rattrapage ponctuel de 45 K€ d'intérêts courus non échus en 2019, motivé par un problème technique de comptabilisation de ces intérêts en 2018, sans lequel la diminution aurait été de - 10,8 %.

#### II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement (en Euros)	CA 2019	CA 2020	2019/20 (%)		
Opérations réelles					
002 – résultat de fonctionnement reporté	2 083 049	3 085 175	+48,1 %		
013 – atténuations de charges	83 139	89 523	+7,7 %		
70 – produits des services, du domaine et ventes	911 654	689 060	-24,4 %		
73 – impôts et taxes	10 203 227	10 218 479	+0,1 %		
74 – dotations, subventions et participations	1 169 346	1 226 563	+4,9 %		
75 – autres produits de gestion courante	136 124	127 035	-6,7 %		
76 – produits financiers	43 085	36 934	-14,3 %		
77 – produits exceptionnels	845 938	30 119	-96,4 %		
Sous-total mouvements réels	15 475 562	15 502 887	÷0,2 %		
Opérations d'ordre					
042 – transferts entre sections	0	2			
TOTAL GENERAL	15 475 562	15 502 889	+0,2 %		

Globalement, les recettes de fonctionnement restent stables en 2020 avec une très faible hausse de +0,2 % par rapport à 2019.

La diminution très importante des <u>produits exceptionnels</u> (chapitre 77) découle de la cession réalisée en 2019 de la propriété située au 174, rue de la République, pour un montant de 802 K€, alors que l'exercice 2020 n'a enregistré que quelques cessions de véhicules.

Cependant, cette diminution est neutralisée par la hausse très significative de +48,1 % du <u>résultat de fonctionnement reporté</u> (002), à laquelle l'exécution du budget 2019 a abouti. En effet, en 2019, tandis que les dépenses réelles de fonctionnement ont subi une hausse modérée (+1,7%), les recettes réelles de cette section ont fortement progressé (+12,3%), du fait notamment de la fiscalité directe, des droits de mutation, de l'excédent reporté, et de la cession immobilière du 174, rue de la République.

En retraitant les recettes exceptionnelles du chapitre 77 et la reprise du résultat de l'exercice précédent du chapitre 002, les recettes réelles que l'on peut qualifier de « récurrentes » de la section de fonctionnement

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLOW

ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052\_2021

s'élèvent à 12 388 K€ en 2020, contre 12 547 K€ en 2019, en recul de -1,3% (-159 K€). Elles ont été particulièrement impactées par la <u>crise sanitaire</u> sur les points suivants :

- Une exonération exceptionnelle et totale de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a été décidée pour l'année 2020, en soutien aux entreprises, représentant une perte de recettes de l'ordre de -43 K€;
- Les pertes de recettes de tarification liées à la COVID-19 sont estimées à -206 K€, dont -50 K€ du fait de l'annulation du semi-marathon et de manifestations culturelles, -83 K€ en raison de la décision d'annulation de la facturation des prestations péri- et extra-scolaires de juin, en soutien aux familles, et -72 K€ de pertes liées à la moindre fréquentation des garderies et centres de loisirs.

Le chapitre des <u>atténuations de charges</u> (013), en augmentation de +7,7 %, comptabilise les reversements par les assurances des indemnités journalières des agents de la Ville en congé longue maladie ou accident de travail. Cette recette est donc fluctuante par nature.

Les <u>produits des services</u> (70) reculent de -24,4 % sous l'effet des pertes de tarification de -206 K€ en rapport avec la crise sanitaire, qui viennent d'être évoquées.

Les <u>impôts et taxes</u> (73) restent stables (+0,1 %), mais, au sein de ce chapitre, les évolutions sont contrastées.

Outre l'exonération exceptionnelle de TLPE, déjà abordée, les droits de mutation sont restés à un niveau remarquablement élevé, en dépit de la crise sanitaire, puisqu'ils se sont établis à 1 196 K€, très proches du niveau record de 2019 (1 209 K€).

La fiscalité directe progresse modérément, de 8 231 K€ à 8 279 K€ (+0,6 %). Toutefois, l'exercice 2019 avait bénéficié de rôles supplémentaires importants. Hors rôles supplémentaires, le produit de la fiscalité directe passe ainsi de 8 076 K€ à 8 274 K€. Les taux d'imposition n'ayant pas été modifiés, cette variation résulte de l'application de la revalorisation forfaitaire nationale des bases fiscales de +1,20 % sur les taxes foncières, et de +0,90 % sur la taxe d'habitation, ainsi que d'une évolution physique de ces dernières de +1,16 % sur le foncier bâti, et +1,36 % sur la taxe d'habitation.

Les dotations et participations (chapitre 74) ressortent en hausse de +4,9 %.

La Dotation globale de fonctionnement de la Ville poursuit sa diminution, qui s'établit à -4,6 % (-27 K€) en 2020, conséquence d'un écrêtement de -52 K€ destiné à alimenter les composantes péréquatrices de la DGF (Dotation de solidarité urbaine et Dotation de solidarité rurale), auxquelles la Ville n'est pas éligible, et d'un abondement de +25 K€ au titre de l'augmentation de la population communale. Elle se fixe donc à 556 K€.

Pour rappel, depuis 2014, la DGF de la Ville a chuté de -58,1% entre 2014 et 2020.

On signalera à ce propos la fin du contentieux avec l'Etat autour du montant de DGF attribué à la Ville de Bois-Guillaume en 2014, suite à la défusion avec Bihorel, qui portait sur un enjeu de 500 K€ environ. Le Conseil d'Etat ayant rejeté les demandes de la Ville, il n'existe désormais plus de voies de droit pour poursuivre ce contentieux.

A l'inverse, le fonds de compensation de la TVA s'est accru de +58 K€, dans la mesure où les dépenses relatives à l'entretien des accessoires de voirie sont éligibles et peuvent être déclarées.

Par ailleurs, l'État a versé une participation aux achats de masques de protection anti-COVID, d'un montant de 30 K€, et la Métropole une dotation de 10 K€ dans le cadre de son plan « PLUS » de soutien aux associations communales.

La variation de -6,7 % observée sur les <u>autres produits de gestion courante</u> (chapitre 75) s'explique par la chute du produit des locations de salles municipales, du fait de leur fermeture pendant la crise sanitaire.

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052 2021

Les <u>produits financiers</u> (chapitre 76) enregistrent le remboursement par la Métropole des intérêts des emprunts « voirie » théoriques qui ont été calculés lors de l'évaluation des charges transférées en 2015. La baisse de -14,3 % de ce chapitre suit le tableau d'amortissement qui s'y rapporte.

#### **III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Celles-ci s'élèvent à 2 019 K€ en 2020, qui se répartissent entre les opérations suivantes :

Dépenses d'investissement (en Euros)	CA 2020
Opérations financières et d'ordre	848 485
Bâtiments administratifs / opérations transversales	140 768
Sécurité	191 169
Equipements scolaires et services annexes	102 636
Communication	43 956
Salles municipales et animation communale	12 579
Equipements culturels et socio-éducatifs	3 604
Eglise et presbytère	6 335
Equipements sportifs et sport scolaire	431 936
Equipements pour enfance et adolescence	13 676
Voirie urbaine et réseaux divers	87 249
Environnement et espaces verts	9 952
Opérations d'urbanisme	1 872
Cimetières et actions sociales urbaines	18 468
Maison de l'enfance	73 010
Halle sportive	33 179
TOTAL GENERAL	2 018 875

Les opérations dites « financières » comprennent :

- La reprise du déficit d'investissement reporté : 51 K€;
- Un remboursement de taxe d'aménagement à l'État : 67 K€;
- Une participation au capital de l'Agence France Locale, en application de la procédure d'adhésion à cet organisme (Cf. infra : V – Dette) : 40 K€;
- Diverses subventions d'équipement à des bailleurs dans le cadre d'opérations de production ou de rénovation de logements sociaux : 41 K€ ;
- L'amortissement du capital de la dette : 649 K€.

Par ailleurs, parmi les dépenses d'équipement (1 212 K€), peuvent être relevés :

- La réalisation de la tranche 1 et le démarrage de la tranche 2 de la vidéoprotection : 183 K€ ;
- La fin de la réalisation des vestiaires du nouveau terrain synthétique : 331 K€;
- La poursuite des opérations de la Maison de l'Enfance (73 K€) et de la Halle sportive (33 K€), qui ont cependant été considérablement ralenties par la crise sanitaire ;

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLOW

ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052 2021

- La finalisation du programme 2019 de mise en accessibilité des écoles primaires : 64 K€ :
- Le déplacement du skate-park : 59 K€ ;
- La mise en place de deux panneaux lumineux d'information aux Portes de la Forêt et Place du Coucou : 44 K€;
- L'acquisition de 15 PC portables pour le télétravail des agents de la Ville : 14 K€;
- L'intégration du stock résiduel de terrains du budget annexe du lotissement du Parc de Halley, à la suite de sa clôture au 31/12/2020, ce budget n'ayant plus vocation à enregistrer d'opérations : 70 K€.

De nombreux projets initialement prévus en 2020 n'ont pu être réalisés et ont été reportés sur 2021 ; ainsi, les dépenses d'investissement engagées mais non mandatées sur 2020 (restes à réaliser), donnant lieu à report sur 2021, s'élèvent à 912 K€ et concernent en particulier :

- Contentieux engagé avec l'Etat autour de demandes de remboursement de taxe d'aménagement :
  146 K€ ;
- Vidéoprotection tranche 2 : 118 K€ ;
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux : 115 K€ :
- Fonds de concours avec la Métropole pour l'effacement des réseaux de la rue Vittecog : 56 K€ ;
- Subventions attribuées à des bailleurs dans le cadre d'opérations de réalisation de logements sociaux : 58 K€;
- Véhicules : camion poids lourd Renault 12T (126 K€) et chariot télescopique (71 K€) ;
- Etudes secteur « cœur de ville » : 9 K€ ;
- Vestiaires du terrain synthétique : 43 K€.

Globalement, les dépenses d'investissement, hors opérations particulières (reprise du déficit N-1, amortissement de la dette, acquisitions immobilières en 2019, et reversement de taxe d'aménagement, participation AFL, et intégration du stock de terrains du budget annexe en 2020) passent de 1 059 K€ en 2019 à 1 142 K€ en 2020.

## IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

Recettes d'investissement (en Euros)	CA 2020
Affectation du résultat de fonctionnement	1 206 529
FCTVA	145 078
Taxe d'aménagement	873
Remboursement par la Métropole du capital des emprunts théoriques affectés à la voirie	140 283
Subventions reçues	28 101
Sous-total mouvements réels	1 520 865
Dotations aux amortissements	322 531
Autres opérations d'ordre budgétaires	5 142
TOTAL GENERAL	1 848 538

L'affectation du résultat de fonctionnement matérialise le transfert en section d'investissement d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice précédent. Cette recette vise prioritairement à équilibrer le déficit d'investissement reporté et le solde entre les reports de dépenses et de recettes.

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052\_2021

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) passe de 247 K€ en 2019 à 145 K€ en 2020, du fait de la réduction de l'assiette, dans la mesure où les dépenses d'équipement éligibles s'élevaient respectivement à 1 504 K€ en 2018 et 884 K€ en 2019.

Le remboursement par la Métropole du capital des emprunts théoriques affectés à la voirie reste conforme au tableau d'amortissement arrêté en 2015.

Les subventions d'équipement reçues comprennent principalement 18 K€ en provenance du Département au titre d'opérations de mise en accessibilité de différents équipements (école Bernanos, jardins familiaux, club house Tennis).

Les subventions notifiées à la Ville, mais non encore encaissées (restes à réaliser), donnant lieu à report sur 2021, se chiffrent à 105 K€ :

- Dans le cadre de l'opération de réalisation du terrain synthétique : 24 K€ de la Ligue du Football Amateur, au titre du tunnel d'accès et des vestiaires ;
- Dans le cadre de la tranche 2017 de mise en accessibilité des bâtiments communaux : 66 K€ (FSIC) ;
- Et 15 K€ pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Bernanos (Etat).

Aucun recours à l'emprunt n'a été nécessaire en 2020 pour compléter le financement de la section d'investissement, tout comme en 2019. La Ville a ainsi été en mesure de financer ses investissements sans appel à l'emprunt, notamment grâce à l'épargne dégagée sur sa section de fonctionnement, sans hausse de ses taux d'imposition pour ce faire, et tout en améliorant son fonds de roulement in fine.

## V - LA DETTE

La capacité de désendettement représente le temps nécessaire à la collectivité pour se désendetter en totalité si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement). Ce ratio est traditionnellement considéré comme à surveiller entre 10 et 15 années, correct entre 5 et 10 années, et satisfaisant en-deçà de 5 années.

Au 31 décembre 2020, avec un stock de dette de 4,96 M€ (-11,6% par rapport au 31 décembre 2019), la capacité de désendettement de la Ville se calculait à 2,07 années, en excluant la reprise de l'excédent et les recettes de cessions immobilières dans la détermination de l'épargne brute.

La dette par habitant s'affiche pour Bois-Guillaume à 350 €/habitant, montant très en-dessous de la moyenne des communes de même strate démographique (10 000 à 20 000 habitants), laquelle s'élève à 886 €/habitant (moyenne nationale de la strate 2018).

L'encours de la Ville est composé actuellement de seize emprunts auprès de cinq établissements financiers, pour lesquels la répartition est la suivante :

- La Nef: 7 produits, pour un total de 2,091 M€ (42,1% de l'encours). Ces 7 produits étaient auparavant détenus par Dexia Crédit Local. En 2012, la Commission Européenne avait placé Dexia en résolution ordonnée, procédure juridique visant à une gestion extinctive afin d'éviter une mise en faillite et une liquidation. Depuis, la banque se désengageait progressivement des marchés et se défaisait peu à peu de ses actifs. En 2020, de nouvelles exigences prudentielles en matière de solvabilité sont venues accélérer la politique de cession d'actifs de Dexia. Cette dernière a ainsi proposé à la Ville un remboursement anticipé des 7 prêts en cause, tout en refusant cependant de négocier un allègement de l'indemnité actuarielle de remboursement anticipé. Le principe d'une telle indemnité étant précisément d'ôter tout intérêt financier à la sortie anticipée d'un emprunt, la Ville n'a donc pas souhaité donner suite. En conséquence, Dexia a cédé les créances liées à ces prêts à la Société Générale, laquelle les a ensuite cédées à la société La Nef, avec une entrée en vigueur au 8 juin 2020 ;
- Caisse d'Epargne Normandie (CEN) : 4 produits, pour un total de 1,574 M€ (31,7%) ;
- Société de Financement Local (SFIL) : 2 produits pour un total de 880 K€ (17,7%) ;

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLO

ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052 2021

- CA-CIB : 1 produit d'un montant de 296 K€ (6,0%) ;
- Crédit Agricole Normandie Seine : 2 produits pour un total de 122 K€ (2,5%).

En décembre 2020, la Ville a délibéré pour adhérer à l'Agence France Locale (AFL), organisme de regroupement de collectivités territoriales qui profite d'une notation financière favorable pour lever des fonds à bas coût sur les marchés obligataires et les allouer ensuite à ses collectivités membres sous forme de prêts classiques.

L'adhésion passe par le versement d'une participation aux fonds propres de l'AFL fixée, pour Bois-Guillaume, à 40 K€ (0,80% du montant de l'encours de dette de la commune à fin 2020), soit une entrée au capital à hauteur de 400 actions, représentant également le nombre de voix dont disposera la Ville en assemblée générale.

Cette adhésion à l'Agence France Locale présente trois avantages principaux :

- Une diversification du « tour de table » lors des appels de fonds de la Ville, soit une sécurité supplémentaire dans l'obtention de l'intégralité des financements nécessaires (intérêt majeur pendant les périodes de contraction du crédit, dites de « crédit-crunch »);
- Bénéficier des taux attractifs que l'Agence peut proposer à ses membres grâce à son modèle économique;
- Pouvoir emprunter sur des périodes plus longues que ce que proposent habituellement les établissements de crédit traditionnels.

Parmi les 16 emprunts composant le stock de dette de la Ville, 14 sont à taux fixe, représentant un total de 4,725 M€, et 2 seulement à taux variable (Euribor 12 mois en l'occurrence), à hauteur de 236 K€. De ce fait, la charte de bonne conduite, dite « charte Gissler », qui permet de répartir l'encours en fonction des risques encourus, classe l'intégralité de la dette de la Ville dans la catégorie 1A, à savoir celle présentant le moins de risques (taux fixes ou taux variables adossés à des indices de la zone euro).

En termes de gestion de dette, les prêts à taux fixe étant assortis d'une pénalité dite actuarielle en cas de sortie anticipée, un refinancement ne présenterait pas d'intérêt financier. Quant aux prêts à taux variables, ils sont adossés à des index actuellement en-deçà de 0%, et avec des marges bancaires faibles (+0,15% et +0,19%).

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Aurélien BEHENGARAY président de séance et demandé au Maire de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLO

ID: 076-217601087-20210629-052\_2021-AR

## VILLE DE BOIS-GUILLAUME CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021 DELIBERATION N°052\_2021

**DECIDE** d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville, tel qu'exposé ciavant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 32

Contre: 0

Abstention: 0

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : 01/07/2021 Affichage : 01/07/2021

Retrait affichage:



Théo PEREZ Maire